

Honoraires 2017

Vente

Un pourcentage unique de 5% T.T.C. (soit 4,2% H.T.) quel que soit le montant de la transaction.

Chasseur d'appartement

Un pourcentage unique de 3% T.T.C. (2,5% H.T.) quel que soit le montant de la transaction (hors frais de notaire) Honoraire minimum facturé de 6000 Euros T.T.C, et plafonné à 30 000 Euros T.T.C.

Gestion

Un pourcentage unique de 6% T.T.C. (soit 5% H.T.) des encaissements quelques soit le montant des loyers.

Garantie des loyers impayés équivalent à 1,9% du quittancement (en direct avec l'assureur).

Location

Baux d'habitation, vide ou meublé, soumis à la loi du 6 juillet 1989

A la charge du propriétaire

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes 12% T.T.C. (10% H.T.)

du loyer annuel net hors charges.

A la charge du locataire

Visite, constitution de dossier, rédaction d'actes 12 € T.T.C. / m2 (10 € H.T.)

Baux d'habitation, vide ou meublé, non soumis à la loi du 6 juillet 1989

A la charge du propriétaire et/ou du locataire

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes 12% T.T.C. (soit 10% H.T.)

du loyer annuel net hors charges.

Etat des lieux d'entrée

Locaux d'habitation videLocataire et propriétaire à part égale $3 \in T.T.C / m2$ (2,5 € H.T.)Locaux d'habitation meubléLocataire $3 \in T.T.C / m2$ (2,5 € H.T.)Propriétaire $3,9 \in T.T.C / m2$ (3,25 € H.T.)

Etat des lieux de sortie

Locaux d'habitation videPropriétaire $3 \in T.T.C / m2 (2,5 \in H.T.)$ Locaux d'habitation meubléLocataire $3 \in T.T.C / m2 (2,5 \in H.T.)$ Propriétaire $3,9 \in T.T.C / m2 (3,25 \in H.T.)$